

DATE :	Le 1 mai 2020	N° 2020-14
CATÉGORIE :	Placements	
À :	Comptes nationaux	
OBJET :	Lignes directrices sur les mesures temporaires liées à la COVID-19 concernant les ventes à distance de produits de placement par les comptes nationaux	

Annonce :

Afin de soutenir les comptes nationaux pendant la pandémie de COVID-19, l'Empire Vie autorise temporairement les ventes à distance de produits de placement hors de sa plateforme de placement Rapide & Complet. Le processus de ventes à distance mis en place par les comptes nationaux pour leurs conseillers en sécurité financière doit respecter les lignes directrices ci-après. Il est également possible d'utiliser les lignes directrices ci-après dans le cadre du processus pour remplir un formulaire administratif qui requiert la signature du client (sous réserve des restrictions ci-dessous).

Obtention des signatures à distance aux fins d'une proposition ou d'un formulaire administratif, sauf : • Formulaire de changement de bénéficiaires • Formulaire de transfert de propriété • Déclaration du demandeur	• Le conseiller confirme l'identité du client avec qui il remplit la proposition. • Il utilise une plateforme de signature en ligne examinée et approuvée par le compte national. • Le client imprime et signe le document en vidéoconférence avec le conseiller, puis le numérise et le retourne au conseiller. • Le conseiller consigne au dossier du client les interactions qu'il a avec ce dernier.
Signature du témoin	• Si la présence d'un témoin est requise lors de la signature, le conseiller peut observer le client signer par vidéoconférence ou par technologie de partage d'écran.
Envoi des documents aux clients	• Le conseiller confirme l'adresse de courriel avec le client au moyen des dossiers actuels, par téléphone ou par vidéoconférence. • Le conseiller et le client doivent s'échanger des documents de façon sûre comme au moyen de courriels cryptés ou du portail client du compte national.
Exigences de la LBAFAT	• Toutes les autres exigences doivent être respectées. • La vérification de l'identité nécessite un processus de vérification double en vertu des lignes directrices de CANAFE.
Autres exigences de conformité (c.-à-d. formulaire de consentement, <i>Loi canadienne antipourriel</i> , divulgation de renseignements par les conseillers, etc.)	• Toutes les autres exigences doivent être respectées. • Si une signature est requise, signez en ligne ou imprimez le document, puis signez-le, comme indiqué ci-dessus.

Notes :

- Si les comptes nationaux gèrent les points ci-dessus différemment, veuillez fournir une description du processus pour que nous puissions le comprendre.
- L'Empire Vie se réserve le droit de vérifier les processus des comptes nationaux.
- Nous avons mis ces mesures en place de façon temporaire en raison de la pandémie de COVID-19 afin de permettre aux comptes nationaux de vendre des produits de placement à distance au moyen de propositions papier ou de documents PDF à remplir en ligne.
- Le conseiller doit détenir un permis et se trouver dans la province ou le territoire où le client signe la proposition.

Personne-ressource

Stephanie Wisniewski, directrice, Opérations, Marchés individuels